



Communiqué

20 mai 2024

Association ASPECT
7 Rue de l'Église,
86270 Coussay-les-Bois
a.aspect@laposte.net

En appel, confirmation de la condamnation de Pierre Liot, gérant de la ferme-usine de Coussay-les-Bois

Dans son arrêt du 15 mai 2024, la Cour d'appel de Poitiers a confirmé le jugement du Tribunal judiciaire, chambre correctionnelle, en date du 10 janvier 2023, et ajoute quelques condamnations supplémentaires. Cette condamnation fait suite aux plaintes déposées par l'association ASPECT, la commune de Coussay-les-Bois, l'association Vienne Nature et la fédération départementale des chasseurs de la Vienne

La Cour a retenu la culpabilité de P. Liot, gérant de la SCEA Les Nauds, pour un ensemble de délits commis dans la phase de construction de la ferme usine :

- non-respect du permis de construire en ce qui concerne l'entretien des haies,
- brulage des résidus de la haie,
- allumage de feu à moins de 200 m d'une forêt,
- déversement de déchets verts et de ferraille dans une mare.

Pierre Liot doit remettre en état les haies dans un délai de deux mois, avec une astreinte de 150 € par jour de retard. Il est condamné à une peine d'amende délictuelle et trois peines d'amendes contraventionnelles.

Cette condamnation fait suite à la surveillance constante du site, qui n'est manifestement guère appréciée de M. Liot : il s'en est plaint devant le tribunal L'association ASPECT est bien déterminée à poursuivre cette surveillance pour observer en particulier la remise en état de la haie. La Cour d'appel a reconnu que l'obligation de replanter la haie prononcée en janvier 2023 n'avait pas été correctement exécutée.

La Cour a souligné la faible conscience des enjeux environnementaux de M. Liot alors même qu'il s'est engagé dans un projet d'exploitation de grande envergure. Dès la phase travaux, M. Liot a montré qu'il ne respectait pas la réglementation et contrevenait à ses engagements. Cela

ne fait que renforcer les craintes sur la phase d'exploitation : les conditions dans lesquelles seront élevés les taurillons, le fonctionnement de la méthanisation, le compostage, l'épandage, la gestion des eaux...

Photo du 13 mars 2024 - État de la haie prétendument replantée en janvier 2023.

